Toulouse (31) : roué de coups, un triple champion de France de golf contraint d’abandonner sa carrière ; son agresseur condamné à un simple stage

12/02/2026 à 11h19



Le 6 mai 2025, à Toulouse, Antoine, 21 ans, triple champion de France de golf, a été violemment agressé sur le Pont-Neuf. Plusieurs mois après les faits, il découvre que l’un de ses agresseurs, un mineur de 16 ans, a été condamné à un simple stage de citoyenneté. Une décision qu’il ne comprend pas.

Ce soir-là, après avoir célébré la signature d’un partenariat avec une marque de golf place Saint-Pierre, le jeune sportif remonte le Pont-Neuf avec un ami photographe originaire de Nice. Sur le trajet, une altercation éclate avec un sans-abri. « Un sans-abri m’a insulté. Mon ami a poursuivi son chemin mais moi, j’ai demandé des explications. Puis j’ai reçu un coup de laisse en métal », raconte Antoine. L’homme l’attaque ensuite avec un tesson de bouteille : « J’ai été touché à côté de l’oreille ». Alors qu’il tente de contenir l’hémorragie, deux adolescents croisent sa route. « J’ai demandé de l’aide. Ils ont fait tout le contraire ! » L’un d’eux lui porte une

balayette avant de le frapper au sol, tandis que son ami l’empêche de partir. L’expertise médicale et les rapports de police attribuent au mineur 60 % des lésions subies. Le médecin légiste prescrit trois jours d’ITT.

La scène prend fin avec l’intervention de la police nationale. Trois individus sont interpellés. Le sans-abri, déjà connu de la justice, est condamné dès le lendemain de sa garde à vue à 18 mois de prison. Le mineur est jugé en février 2026.

Le tribunal prononce finalement un stage de citoyenneté à son encontre, en raison de l’absence d’antécédents judiciaires et des dispositions liées à son âge. Une décision qui suscite l’incompréhension de la victime. « Comment peut-on s’en sortir après un tel acharnement ? », interroge Antoine. « Le mineur de 16 ans qui m’a démoli a seulement été condamné à un stage de citoyenneté. J’ai encore mal partout. (…) Et lui, il va pouvoir recommencer en se sentant protégé par la loi ». Son avocate, Me Stéphanie Boscari, déplore également les réquisitions du parquet : « Quand on voit les images, c’est incompréhensible. Mon client n’a même pas eu d’indemnisation ». Depuis l’agression, l’étudiant affirme avoir dû abandonner le golf.

La Dépêche